



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication de la convocation	Nombre de conseillers	
26/05/2026	26/05/2026	En exercice	11
		Présents	8
		Votants	9

L'an deux mille vingt-six et le 05 juin à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sophie JARDINOT.

Étaient présents : Messieurs, Mesdames JARDINOT Sophie, BRANCO Luc, CANAVESE Marielle, DEL CHIOCCIORA Ludovic, GAILLARD Olivier, ANTON Sandy, BULTOT Marie, BOCCIA Françoise,

Étaient excusés : KEERLE Vanessa

Avaient donné pouvoir : KEERLE Vanessa à JARDINOT Sophie

Étaient absents non-excusés : GAGNEBE William, LUCIANI Xavier

Parmi les membres présents, BULTOT Marie est désignée secrétaire de séance.

06 2026 04 Participation à la prise en charge des titres scolaires des administrés pour la campagne d'inscription 2026/2027

La Métropole Aix Marseille Provence met en place chaque année un dispositif de souscription aux abonnements scolaires.

Les communes ont la possibilité de participer en assistant les familles dans leur démarche de souscription mais également en prenant en charge tout ou partie des abonnements scolaires délivrés aux enfants de 11 ans et plus.

La commune avait fait le choix, jusqu'à présent, de prendre en charge les abonnements scolaires de ses administrés et a fait délibérer en 2025 la convention relative à « l'organisation des transports scolaires entre la Métropole Aix Marseille Provence et les Communes membres de la Métropole ».

Madame le Maire propose les options retenues par la commune pour la participation à la campagne 2026/2027 pour la prise en charge des titres scolaires de nos administrés.

À titre indicatif, les tarifs applicables aux élèves de la maternelle au lycée pour l'année scolaire 2026-2027 sont :

	Tarif annuel de la carte	Participation de la Commune 25%	Restant à charge des familles
Hors RTM	60 €	15 €	45 €
	48 € (familles nombreuses)	12 €	36 €
Avec RTM	220 €	55 €	165 €
	176 € (familles nombreuses)	44 €	132 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'instaurer un taux de participation de 25% sur le tarif de la carte de transport scolaire applicable aux élèves de la maternelle au lycée.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance.



Madame le Maire,

Sophie JARDINOT

Le Secrétaire de séance,

Marie BULTOT

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Préfecture le
- et de sa publication le

*Madame le Maire,
Sophie JARDINOT.*